



UN MÉCANISME CONNU À L'AVANCE

Ceci est un exemple illustratif. Les hypothèses présentées n'ont que pour but de vous permettre d'appréhender facilement le mécanisme du produit. Il ne préjuge en rien de résultats futurs et ne saurait constituer en aucune manière une offre commerciale.

EXEMPLE : Investissement initial entre le 06 mars 2015 et le 17 avril 2015

Niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®] le 17 avril 2015 : **3 500 points (hypothèse)**

1^{er} anniversaire : 18 juillet 2016

Indice Euro Stoxx 50[®] \geq 3 325 points⁽²⁾

Remboursement anticipé : capital + 9 % = **109 % du capital⁽¹⁾**
(taux de rendement actuariel brut : 7,0 %⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50[®] < 3 325 points⁽²⁾

Le produit continue

2^{ème} anniversaire : 17 juillet 2017

Indice Euro Stoxx 50[®] \geq 3 325 points⁽²⁾

Remboursement anticipé : capital + (2 × 9 %) = **118 % du capital⁽¹⁾**
(taux de rendement actuariel brut : 7,6 %⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50[®] < 3 325 points⁽²⁾

Le produit continue

3^{ème} anniversaire : 17 juillet 2018

Indice Euro Stoxx 50[®] \geq 3 325 points⁽²⁾

Remboursement anticipé : capital + (3 × 9 %) = **127 % du capital⁽¹⁾**
(taux de rendement actuariel brut : 7,6 %⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50[®] < 3 325 points⁽²⁾

Le produit continue

4^{ème} anniversaire : 17 juillet 2019

Indice Euro Stoxx 50[®] \geq 3 325 points⁽²⁾

Remboursement anticipé : capital + (4 × 9 %) = **136 % du capital⁽¹⁾**
(taux de rendement actuariel brut : 7,5 %⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50[®] < 3 325 points⁽²⁾

Le produit continue

5^{ème} anniversaire : 17 juillet 2020

Indice Euro Stoxx 50[®] \geq 3 325 points⁽²⁾

Remboursement anticipé : capital + (5 × 9 %) = **145 % du capital⁽¹⁾**
(taux de rendement actuariel brut : 7,3 %⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50[®] < 3 325 points⁽²⁾

Le produit continue

6^{ème} anniversaire : 19 juillet 2021

Indice Euro Stoxx 50[®] \geq 3 325 points⁽²⁾

Remboursement à l'échéance : capital + (6 × 9 %) = **154 % du capital⁽¹⁾**
(taux de rendement actuariel brut : 7,12 %⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50[®] < 3 325 points⁽²⁾

Si aucune action⁽³⁾ ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine : Remboursement à l'échéance = capital⁽¹⁾
(taux de rendement actuariel brut : 0 %⁽¹⁾)

Si par exemple, 30 actions⁽³⁾ clôturent en dessous de 60 % de leur niveau d'origine : Perte en capital à l'échéance : capital - 2 % × 30 = 40 % du capital⁽¹⁾
(taux de rendement actuariel brut : -16,15 %⁽¹⁾)

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) 3 325 points = 95 % du niveau d'origine de l'indice, soit 95 % × 3500.

(3) Les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®] seront déterminées à la date de constatation initiale du 17 avril 2015.